

MAC - APS 24

Formation certifiée qualité



Public :

Tous les agents de prévention et de sécurité dans le cadre de leur renouvellement de carte pro.

Pré-requis :

- Carte professionnelle d'agent de sécurité délivrée le **CNAPS** + certificat SST, à jour ou équivalent.
- Savoir compter, lire, écrire, parler le français

Durée :

24 heures
(3 jours)

Références réglementaires :

- Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure et ses décrets d'application

Pédagogie :

- Théorie en salle de cours.
- Exercices pratiques divers relatifs aux missions d'agent de sécurité

Effectif :

4 à 12
stagiaires
maximum

OBJECTIFS

Maintenir et Actualiser les Compétences d'agent de sécurité et obtenir le renouvellement de sa carte professionnelle par le CNAPS, obligatoire pour exercer les activités privées de surveillance et de gardiennage, définies par le Code de la Sécurité Intérieure, ainsi que le décret 2005-1122 et son arrêté du 27 juin 2017.

PROGRAMME

Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité

Gérer les conflits

Maîtriser les mesures d'inspection-filtrage

Prévention des risques terroristes

VALIDATION

Evaluation préalable à l'entrée en formation (questionnaire de 10 questions à réponse courte).
Evaluation formative théorique et pratique en centre de formation.
Délivrance d'une attestation de suivi du stage de maintien et d'actualisation des compétences (MAC), en application de l'article R. 612.17 du code de la sécurité intérieure.